

2012/4347 - Rives de Saône - Aménagement des rives de Saône sur 5 arrondissements : 1er, 2e, 4e, 5e et 9e - Opération 60074001 – Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-3, Programme 00012 – Signature de 4 conventions de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté urbaine de Lyon (Direction des Espaces Verts) (BMO du 26/03/2012, p. 0632)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne vais pas m'appesantir sur le projet lui-même, puisque lors de la dernière Commission générale au cours du dernier Conseil municipal, nous avons eu une séance assez exhaustive, en tout cas qui faisait le point de la démarche à ce moment-là.

Je ne vais pas non plus rappeler les différents objectifs de cet aménagement, j'y reviendrai une prochaine fois, sinon nous allons allonger les débats. Je vais simplement dire qu'il ne s'agit pas que d'un projet d'aménagement des espaces naturels, il y a un aspect touristique, un aspect économique, culturel, patrimonial, etc. Le but du rapport est de voter les crédits nécessaires à la réalisation des quatre séquences lyonnaises et signer des conventions de maîtrise d'ouvrage unique, mécanisme courant, puisqu'il s'agit, pour éviter les disparités compte tenu que les travaux seraient réalisés et par la COURLY et par les villes de confier les travaux à une seule maîtrise d'ouvrage, en l'espèce la Communauté urbaine et les villes remboursent, à proportion de ce que leurs compétences municipales les auraient amenées à réaliser, la somme à la COURLY.

J'ai regardé et comparé, quand il s'agit évidemment des compétences de la Ville : l'éclairage, le mobilier urbain, les espaces verts, les sanitaires, la vidéo protection, on atteint des pourcentages assez sensiblement identiques : pour Lyon cela représente environ 11,37 % du coût des aménagements globaux et Caluire c'est 10,6 % parce qu'il y a des différences quantitatives mais ce sont des pourcentages comparables.

En ce qui concerne les questions qu'on pourrait se poser, un certain nombre l'ont été lors de la Commission d'Urbanisme et se posent aujourd'hui. C'est normal puisqu'on avance régulièrement et notamment sur des questions techniques qui doivent être résolues avant qu'on fasse une communication des projets, sinon les gens sont déçus.

La première question a été posée par les 2^e et 1^{er} arrondissements, très légitimement. Vous savez qu'on a des curiosités : il y a des écoles publiques et privées qui n'ont pas de cours de récréation. Dans le mandat précédent, on avait trouvé un « bricolage » : créer sur les quais Saint Antoine des cours de récréation juxtaposées, trois me semble-t-il. Que va-t-il se passer quand on va creuser le parking Saint Antoine ? Tant qu'il n'est pas creusé, pas de problème, elles restent là où elles sont. Ensuite, la proposition, c'est de les faire glisser sur le quai, un peu plus bas, tout en conservant le même nombre de cours et en conservant la juxtaposition des cours.

Il y a d'autres problèmes mais je dirais qu'ils sont marginaux. C'est voir comment évacuer le public qui se trouve déjà là aux heures de récréation, notamment les Assistantes maternelles qui ne veulent pas bouger. Ce sont des problèmes qu'on devrait régler par la concertation et le dialogue dans les mois qui viennent. Yves Fournel, les services techniques de la Ville et moi-même nous sommes rendus sur place pour voir ce qui se passerait et on va rencontrer les directrices et directeurs d'écoles pour les rassurer et leur faire les propositions que vous venez de voir.

Deuxième problème un peu plus complexe : l'entrée et la sortie du parking. Quatre solutions ont été proposées. Il n'y en a pas de très bonnes, il y en a des plus mauvaises que d'autres. Aujourd'hui, le permis de construire tel qu'il a été déposé prévoit une entrée le long du quai, côté marché évidemment et une sortie qui se ferait, ça peut surprendre,

par la place d'Albon. Je dois vous dire qu'il y a des avantages et des inconvénients. Il y a une discussion avec Lyon Parc Auto, avec la Ville et la COURLY. Pour l'instant, c'est cette position qui a été adoptée. L'architecte des Bâtiments de France, qui a un avis prépondérant, a donné son accord pour la sortie par la place d'Albon. Les questions techniques qui étaient celles de la présence d'un tuyau d'évacuation, quelque chose d'important, ont été réglées par les services de l'Eau de la COURLY. Quand les choses auront été approuvées, on se dirigera vraisemblablement vers ce schéma là. Une fois qu'on aura conclu, on verra avec les arrondissements concernés la proposition faite. Il n'y a pas de commerces là où vous voyez la sortie. Ce sont les immeubles Pitance avec dessous des poteaux, il n'y aura jamais de commerce, donc on ne dérange pas le développement économique et ça permet une insertion assez rapide dans les flux de circulation.

Voilà pour les deux interrogations majeures. J'en ai d'autres : les talons aiguilles et l'espace public du Palais de justice, la chaleur qui pourrait se dégager du matériau utilisé sur l'espace public. Si vous le souhaitez, nous y reviendrons et je désignerai ceux qui portent des talons aiguilles dans cet espace.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne m'attarderai pas sur l'arrivée tardive des conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté urbaine, alors que certains appels d'offres de travaux sont en cours : la remarque a déjà été faite par le Contrôle de légalité !

La mise en valeur des Rives de Saône reste un très bon projet, tant pour l'amélioration des espaces publics urbains que pour la valorisation des espaces naturels. Nous le soutenons et nous sommes persuadés que les aménagements seront poursuivis par la prochaine équipe municipale quelle qu'elle soit...

Comme toujours, la maîtrise des coûts est un impératif et nous espérons que les surprises de chantier nous épargneront. Ce doit être un projet pour les Lyonnais, quel qu'en soit le terme et je perçois déjà quelques dépenses superflues qui ne sont dictées que par le calendrier électoral et le nécessaire phasage en « plan de mandat ».

Ainsi, par exemple, les phases importantes que représenteront les parkings Saint Antoine et Saint Jean supposent que l'on évite de financer en 2014 des aménagements qui seront à détruire 2 ou 3 ans plus tard : l'estacade et la rampe qui bordent la façade du parking Saint Antoine nous semblent à ce titre superflues, comme l'intervention artistique « provisoire » qui leur est attachée. La solution d'accessibilité doit être trouvée à un endroit plus « définitif » pour éviter ce gâchis.

Plus généralement, certains aménagements potentiels à plus long terme doivent être identifiés, envisagés et formalisés, afin de ne pas investir inutilement.

Les opérations quai Gillet et chemin-nature de Caluire n'appellent pas d'observation particulière de notre part. Par contre, la séquence du quai Saint Vincent nous inquiète un peu du fait de l'étroitesse du site : il faudra veiller à conserver, voire augmenter, le nombre des accès vers le quai haut pour assurer la sécurité des promeneurs.

Quant au parvis du Palais de justice justement, nous apprécions la simplicité et la lisibilité de l'aménagement proposé, mais vous devriez interpellier les concepteurs sur l'opportunité de ce revêtement de sol en acier prétendument antidérapant, dans un matériau plus adapté aux sculptures ou aux superstructures qu'aux déambulations urbaines.

L'intervention artistique dans le projet est évidemment nécessaire. Là encore, l'exécutif doit exercer ses devoirs de maître d'ouvrage éclairé sans abdication : il faut que les œuvres retenues soient durables et que l'on ne se retrouve pas dans la situation des ambiances prétendument « bucoliques » des stations de tram qui ont duré deux semaines ou des fontaines de sol de la place du Pont ou des Terreaux.

La Saône reste une rivière relativement sauvage et ses caprices ont pu, dans le passé, créer de sérieux dégâts aux ponts ou aux ouvrages divers aménagés sur ses berges. Le gestionnaire du cours d'eau reste Voies Navigables de France, avec lequel les relations techniques sont parfois embrouillées : la préservation de nos investissements dépendra aussi de relations mieux codifiées avec cet établissement public, en particulier pour l'entretien des berges, pour ne pas nous retrouver dans la situation actuelle où la mairie ne peut parfois ni intervenir, ni voir ses demandes d'intervention couronnées de succès.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, au sujet de ce dossier, M. Buna vient de nous donner quelques informations inédites. En séance du Conseil, il affirme s'être rendu sur place, notamment avec M. Fournel, pour étudier une solution pour les cours des trois écoles sur le quai. Il aurait été souhaitable que le Maire du 2^e arrondissement soit informé avant, avec ses adjoints, sur cette proposition, tout comme le rendez-vous sur place et l'étude. Nous aussi, nous avons notre expertise d'usage, nous connaissons parfaitement les écoles même si deux d'entre elles sont situées sur le territoire du 1^{er} arrondissement et nous maîtrisons bien les problèmes liés à cet espace de récréation. J'aurais préféré que vous nous en parliez avant plutôt que vous en fassiez l'annonce pendant le Conseil municipal.

De la même façon et ce n'est pas la première fois que je le dis, ce doit être la 3^e ou 4^e fois que j'interviens à ce sujet publiquement pendant la séance de la Communauté urbaine ou du Conseil municipal, vous nous avez imposé sans aucune concertation, sans aucune information, le projet du parking Saint Antoine. Aujourd'hui, nous avons reçu en mairie d'arrondissement le permis de construire pour avis. Vous êtes revenus spontanément sur la sortie du parking sur la place d'Albon. Nous pensons que ce n'est pas le meilleur choix. Mais ce n'est pas ici le lieu et le moment pour avoir ce débat.

Je vous demanderai, Monsieur le Maire, de revenir sur cette décision d'avoir cette sortie sur la place. Un courrier part de la mairie aujourd'hui pour vous demander un rendez-vous à ce sujet dans les jours à venir.

J'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler afin que vous puissiez arrêter la décision puisque celle-ci est entre vos mains, en tant que Président de la Communauté urbaine et en tant que Maire de Lyon. Sinon vous savez tout le bien qu'on pense du projet des rives de Saône, donc nous approuverons ce dossier mais encore une fois je regrette soit l'absence d'information, soit l'absence de concertation.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons eu l'occasion au dernier Conseil municipal d'aborder largement la question des rives de Saône. Je reviendrai donc sur quelques points seulement, dont certains ont déjà été évoqués, d'abord pour noter comme l'ont fait mes collègues le fait que nous faisons les choses un peu à l'envers puisque les conventions de maîtrise d'ouvrage unique auraient dû précéder le choix du maître d'œuvre, mais il en a été fait différemment.

Dans le prolongement de mon intervention de février, je voudrais revenir sur quelques points, d'abord pour constater qu'il y a eu une harmonisation des chiffres. Donc, finalement, les interventions que nous avons faites à ce sujet ont porté leurs fruits puisque le coût annoncé pour la Ville de Lyon est bien de 5,45 millions d'euros à ce jour.

Sur le parking, deuxième élément effectivement, nous nous posons la question de ces rampes d'accès et de la sortie du parking, notamment sur la sortie place d'Albon, le Maire du 2^e arrondissement vient de l'exprimer.

Sur la question de l'entretien des rives de Saône, nous sommes un peu restés, Monsieur le Premier Adjoint, sur notre faim la dernière fois. Est-ce que vous pouvez nous

redire aujourd'hui et de façon claire quel service sera compétent pour s'occuper de la propreté et de l'entretien des rives de Saône ?

Sur la question de la vidéosurveillance, Monsieur le Premier Adjoint, vous aviez répondu la dernière fois que tout était prévu, mais force est de constater que pour l'instant rien n'est prévu pour le « chemin nature » et pour le « bas-port du quai Gillet ». Donc, je pense que c'est une erreur et qu'il faudrait là aussi pouvoir commencer à travailler immédiatement l'extension de la vidéosurveillance sur le parcours urbain des rives de Saône.

Je souhaiterais également parler de l'esplanade du Palais de Justice, vous l'avez évoqué Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, puisque vous prévoyez de réaliser un espace de taille relativement conséquente en acier auto-patinable, en acier Corten. La question a déjà été soulevée en commission et puis en Conseil du 5e arrondissement, mais je tiens à l'aborder à nouveau ici pour relever peut-être une contradiction avec ce choix.

Nous avons voté un plan Climat au Grand Lyon à l'unanimité cette fois-ci, et dans ce plan Climat il y a une disposition qui concerne la « limitation des îlots de chaleur urbains ». Or, en l'espèce, nous sommes sur un espace qui sera en plein soleil et qui ne bénéficiera d'aucune zone d'ombre. Nous risquons donc de créer à cet endroit un îlot de chaleur et je ne suis pas sûr que la proximité de la Saône soit un élément suffisant pour ne pas détourner les passants de cet espace aux périodes les plus chaudes. Il serait bien dans le plan Climat que nous avons voté, que les dispositions qui y sont mentionnées soient appliquées et peut-être aurez-vous des éléments à nous apporter sur cette question. C'est un élément important également du plan national d'adaptation au réchauffement climatique et nous devons faire en sorte de ne pas créer par nos aménagements des lieux de chaleur rendus insupportables en période estivale.

Enfin, dernier élément, c'est la question des deux candélabres-lampadaires qui vont être placés de chaque côté du Palais de Justice. Si les goûts et les couleurs peuvent donner lieu à des débats interminables je crains, comme d'ailleurs beaucoup de Lyonnais nous l'ont fait remonter, qu'ils viennent dénaturer la magnifique façade rendue au public grâce aux travaux de rénovation du Palais de Justice réalisés par l'Etat et le Conseil général. Je voulais savoir si c'est un choix définitif, quelle concertation a eu lieu sur ce choix-là et si c'est quelque chose sur lequel nous pouvons revenir ou en tout cas qui peut être discuté ?

Voilà les quelques éléments complémentaires à mon intervention du mois de février.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, le projet rives de Saône est donc la nouvelle étape de réconciliation de Lyon avec ses fleuves, ou devrais-je dire comme me le rappelait ma collègue Céline Faurie-Gauthier, avec son fleuve et sa rivière. Etendre la ville au bord de l'eau va permettre aux Lyonnais d'accéder à leur patrimoine naturel et créer de nouveaux espaces de convivialité, à l'instar des berges du Rhône ou encore de la Confluence, à la différence près que tous ces nouveaux lieux de loisirs proposent des usages et des thèmes différents et c'en est tout l'intérêt.

Effectivement, le projet des rives de Saône a sa propre vocation, celle de proposer des promenades bucoliques et artistiques, et je tiens d'ailleurs à saluer le travail fait par Nadine Gelas au Grand Lyon et les services sur cet aspect artistique. C'est une manière de relier les quartiers entre eux et de dessiner une cohérence d'agglomération puisque, rappelons-le, quatorze communes du Grand Lyon sont concernées, une cohérence qui sera naturelle et non artificielle.

C'est aussi un projet qui valorise les espaces piétonniers et cyclables et apaisent la circulation automobile. Le meilleur exemple est le débouché de la passerelle du Palais de Justice : la grande et belle esplanade, la passerelle, mais aussi les estacades de la rive gauche donneront de nombreuses alternatives de découverte de notre patrimoine architectural et

urbain, dont je ne citerai que deux exemples : le Palais de Justice historique de Lyon et le palais Saint-Jean, l'ensemble épiscopal.

Ce projet des bords de Saône que l'on a régulièrement l'occasion d'évoquer à la Ville de Lyon, mais aussi au Grand Lyon maître d'ouvrage, suscite beaucoup d'attente car on a déjà éprouvé la réussite des grands projets urbains réalisés ces dix dernières années. Je dirai que finalement l'indicateur de la réussite de ces projets c'est le dynamisme du tourisme dans notre ville. Il y a certes la fréquentation de ces lieux par les Lyonnais, par chacun d'entre nous qui est très visible, mais il y a aussi les chiffres du tourisme et les flux des étudiants qui donnent un indice d'attractivité de la ville.

Concernant le tourisme d'agrément Lyon est désormais la deuxième destination touristique urbaine en France -ce que nous avait rappelé récemment Jean-Michel Daclin- et nous avons eu plus de 45 % de visiteurs depuis 2007. Sur l'attractivité étudiante -c'est Jean-François Arrue qui avait donné ces chiffres- Lyon est dans le top 14 des villes où il fait bon étudier. Voilà des indicateurs encourageants et directement liés à la transformation du cadre de vie.

Le projet des rives de Saône est emblématique de cette belle ambition que vous menez, Monsieur le Maire, avec nous, nous en verrons les effets d'ici la fin du mandat puisque la moitié des opérations seront engagées. Je pense que les esprits ont beaucoup évolué par rapport peut-être à l'ancien mandat où je n'étais pas, mais j'avais suivi cela comme beaucoup de Lyonnais. On peut voir que si lors d'un précédent mandat, vous aviez une opposition qui était farouchement contre les berges du Rhône, maintenant l'opposition lyonnaise est favorable, elle a dit oui à ce projet. S'il n'y a que des questions de candélabres à résoudre je pense, Monsieur le Maire, que vous saurez faire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues nous avons il est vrai déjà eu, comme cela a été rappelé, un débat d'ordre général sur les rives de Saône mais les échanges qui viennent d'avoir lieu m'amènent à préciser que finalement, quand on fait trop de transparence, c'est encore reproché parce que la réunion qui a eu lieu et dont vous faites état, dont il a été fait état par Gilles Buna tout à l'heure, n'était qu'une réunion technique pour préparer les réunions de concertation.

Donc, les réunions de concertation je vous rassure Monsieur le Maire du 2^e comme Madame le Maire du 1^{er} arrondissement, vont bien avoir lieu avant l'été, avec toutes les écoles concernées. Donc on est vraiment en temps réel, nous-mêmes n'ayant eu la présentation par les services qu'à l'occasion de cette visite. La prochaine fois -c'est une leçon- on ne donnera pas tout de suite l'information en temps réel, mais juste au moment de la réunion de concertation.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cher Gilles Buna, beaucoup de choses ont été dites dans d'autres conseils ou au conseil communautaire par nos collègues. Je pense notamment à Nadine Gelas qui nous rappelait le magnifique projet d'urbanisme et aussi le magnifique projet artistique terriblement varié, mais toujours dans le respect de l'histoire et de la singularité des lieux, simplement pour nous apporter tout le soutien du groupe socialiste au déploiement de ce beau projet qui commence à prendre forme sous les yeux des Lyonnaises et des Lyonnais, apporter le témoignage des maires d'arrondissement de notre Majorité, de leurs équipes, mais peut-être aussi demain celui de M. Broliquier qui sent bien lui aussi l'adhésion des Lyonnaises et des Lyonnais, qui ont en tête la formidable transformation des berges du Rhône, et qui n'attendent pas moins des rives de Saône sous une forme radicalement différente et qui nous font confiance pour avancer sur cette réalisation.

Nous pouvons aussi témoigner que la concertation a permis ici ou là de faire évoluer le projet initial, et les propos d'Yves Fournel ou de Gilles Buna montrent que nous

continuerons à le faire évoluer. Je pense par exemple au 5^e arrondissement où la concertation a permis le double sens cyclable sur le quai Romain Rolland, je pense aussi et bien sûr au quartier Gillet-Serin en prolongement du 1^{er} arrondissement dans le 4^e arrondissement, où la présence des CIL et Conseils de quartier nous ont aidé à bien intégrer les nouvelles rives de Saône dans ce qui sera demain un nouveau quartier emblématique de la Ville de Lyon.

Les travaux commencent et nous devons surtout être présents auprès des habitants pour rappeler les enjeux de cette formidable transformation de notre ville et de l'agglomération, en veillant au bon déroulement des différentes opérations. Alors, quand nous aurons assumé dans le même temps les travaux inhérents à tout grand projet et la qualité de celui-ci, nous pourrons je crois nous réjouir tous ensemble de sa réalisation dès les premières inaugurations.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Un mot, quand on a envisagé la reconquête des berges de Saône j'avais dit que ce n'est pas comme les berges du Rhône. Les berges du Rhône c'est une pièce classique, une unité de lieux - les berges, une unité de temps - un mandat, une unité d'action en gros - les modes doux et le longitudinal.

En ce qui concerne les rives de Saône c'est beaucoup plus complexe. Chaque point est un problème et doit trouver sa solution. Si on prend l'exemple du parking de l'entrée et des sorties, j'ai choisi celle présentée, ce n'est pas une révélation, c'est ce que vous avez reçu dans le permis de construire. Mais j'ai insisté sur le fait que nous étions encore en discussion, qu'il y avait quatre hypothèses qui avaient été faites, celle retenue par l'ABF et par Lyon Parc Auto, semble-t-il, c'était plutôt celle-là.

J'avais moi-même dit, après votre intervention, que j'avais des interrogations, Monsieur Havard, c'était à la dernière séance du Conseil municipal. A partir du moment où la méthode n'a pas trouvé son cadre, la méthode c'est exposer des solutions, avantages et inconvénients, discussions, concertation, etc. Celle-là, parce que peut-être on manque de moyens, même si ceux qui sont à la tête de la mission sur ces questions font un travail remarquable, nous n'avons pas encore trouvé le rythme qui permette de ne pas attendre plusieurs semaines avant de prendre connaissance d'une solution qui est déjà discutée depuis quelques mois.

C'est vrai de l'entrée et de la sortie du parking Saint-Antoine. Il y aura forcément discussion : je le disais tout à l'heure. Je n'ai pris connaissance de ces hypothèses, globalement, qu'hier, alors que j'entretiens avec Lyon Parc Auto d'un côté, avec la mission de l'autre, des discussions régulières. Avoir un point de vue global, c'est quelquefois plus confortable ! Donc, je souhaite effectivement que l'on ait cette vision plus globale et une organisation un peu modifiée dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne VNF, je n'ai pas compris, je n'ai pas entendu quel était le qualificatif, Madame Bouzerda, que vous aviez accolé aux relations que l'on peut avoir avec VNF, mais elles sont quotidiennes : j'ai l'impression de vivre avec eux ! Je vous invite à nous rejoindre.

En ce qui concerne d'autres questions, la question de la cour : il faut que nous à un moment, on y aille, qu'on réalise. Si je vous avais invité pour vous dire : « On n'a pas trouvé de solution, vous nous auriez dit, vous n'êtes pas très sérieux. » Donc vous allez avoir une réunion nécessairement et en même temps il faut à un certain moment qu'on puisse interroger le technicien, sans être cinquante, pour pouvoir avoir des réponses et une certaine sérénité dans la philosophie qui imbibe nos relations.

Voilà, je crois que c'est un bon projet. C'est un projet difficile, je ne crois pas que les dépenses soient à mesurer à l'aulne des échéances électorales : on n'en est pas là ! Par contre, je suis plutôt favorable à la réalisation d'estacades, parce que vous me dites c'est pour

deux, trois ans, je ne sais pas si ce sera en 2016, 2018 ; ce que je sais, c'est que la continuité piétonne, on ne sait pas l'établir sans cette estacade.

Par ailleurs on me dit, il faut faire des économies, je suis tout à fait pour faire des économies, mais on me dit : « Attention dans le défilé, il faudra multiplier les accès vers les quais parce que inondations... » Donc là aussi question d'équilibre. Je n'ai pas vu de maire aujourd'hui qui m'ait demandé de faire des économies, peut-être à ma droite, mais partout ailleurs, c'est plutôt des dépenses supplémentaires : je pense aux clubs d'aviron à Caluire, par exemple.

C'est nous qui refusons quelquefois et désormais avec votre appui, de faire des dépenses qui nous semblent excessives et puis par ailleurs nous maintenons un certain nombre de choix pour faire des dépenses qui nous semblent nécessaires.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc chers Collègues, un très beau projet. Effectivement il faudra trancher un certain nombre de points. Ce qu'on nous reproche d'habitude, ce n'est pas de ne pas savoir trancher ! Donc on va continuer comme d'habitude : on concertera, on discutera et puis à un moment donné, on tranchera ! Après les gens jugent sur pièce pour savoir : c'est laid, c'est moche ! On chipote toujours au début sur tel ou tel point ! Je me souviens par exemple sur la place Bellecour, l'aménagement Sud de la place où on me disait : « Non ce n'est pas comme ci, il y a le kiosque ». Il y en a même qui défendait les tenants des kiosques et qui donc disaient : « Il aurait fallu faire autrement ». Et puis je vois aujourd'hui les mêmes qui se promènent de long en large, parce qu'évidemment c'est très très beau ! Ils préfèrent dire : « C'est grâce à moi que cela s'est fait, c'est sur notre demande expresse que cela c'est fait ! » C'est dans la nature des choses ! Il y a ceux qui décident, qui font, et après il y a ceux qui commentent !

Merci beaucoup. Voilà.

M. HAVARD Michel : Est-ce que je peux avoir une réponse sur la question de l'acier ?

M. LE MAIRE : Alors sur l'acier, il se trouve que M. Dumetier qui est quand même un architecte qui a un peu travaillé dans le Grand Lyon, qui n'est pas tout à fait un inconnu, dans le 8^e arrondissement, a fait des essais de chaleur sur cet acier novateur et qu'apparemment c'est un acier spécial qui ne capte pas la chaleur. Mais après cela, techniquement, honnêtement, je suis incapable de vous dire quelle est cette sorte d'acier, mais je fais plutôt confiance aux gens de l'art pour effectivement travailler de manière correcte avant plutôt que de se faire engueuler après ! Voilà.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)